

ERF Orthez – 1963

• Décision 20, p. 36 – Action psychologique et guerre subversive

Le Synode

I – reçoit avec reconnaissance le rapport du pasteur Micaléff sur le problème de la guerre subversive et de l'action psychologique.

Il se réjouit de la méthode pratiquée par le Conseil national et qui a abouti à la rédaction de la brochure d'information.

Il exprime le vœu :

a) que l'étude de cette brochure et du rapport du pasteur Micaléff soit poursuivie à tous les échelons de l'Eglise.

b) que le groupe de travail qui a réalisé la brochure reste en place,

- pour recevoir les observations auxquelles cette étude donnera lieu,

- pour transmettre au Conseil national toute information utile sur l'utilisation des méthodes d'action psychologique dans le monde et dans l'Eglise.

II – Il prie le Conseil de la Fédération protestante de demander à l'Etat l'établissement d'un statut des moyens collectifs d'information (télévision, radio, agence de presse), afin que ceux-ci, tout en étant de véritables services publics s'exerçant sous le contrôle de l'Etat, restent indépendants du pouvoir politique et des groupes de pression.

III – Il souhaite que la méthode utilisée pour étudier les problèmes de l'action psychologique soit reprise pour l'étude d'autres problèmes où se manifestent divers cloisonnements dans l'Eglise. Il est conscient du fait que ses propres débats ont mis en évidence diverses conceptions concernant la relation de l'Eglise et du monde. Il estime urgente la réunion d'un colloque qui réunirait les éléments d'une réflexion et d'un dialogue à propos de ces différentes conceptions.

Le Synode tient à rappeler que l'une des meilleures sauvegardes de l'Eglise contre les dangers de l'action psychologique est l'existence d'une communauté œcuménique d'Eglises exerçant les unes à l'égard des autres un ministère d'avertissement.